

– & I. Sag. 1987. *Information-based Syntax and Semantics*. Stanford: CSLI.

– & I. Sag. 1994. *Head-driven Phrase Structure Grammar*. Chicago: University of Chicago Press.

Pollock, J.-Y. 1997. *Langage et cognition: introduction au programme minimaliste de la grammaire générative*. Paris: PUF.

Pullum, G. & G. Gazdar. 1982. “Natural languages and context-free languages”. *Linguistics and Philosophy* 4:471–504.

Ruwet, N. 1972. *Théorie syntaxique et syntaxe du français*. Paris: Seuil.

Sag, I. & T. Wasow. 1999. *Syntactic theory: a formal introduction*. Stanford: CSLI.

Shieber, S. 1985. “Evidence against the context-freeness of natural languages”. *Linguistics and Philosophy* 8:3:333–345.

–. 1986. *An introduction to unification-based theories of grammar*. Chicago: CSLI [trad. Fr. In P. Miller & T. Torris (eds) 1990. 27–85].

Trueswell, J. & M. Tannenhaus. 1994. “Toward a constraint-based lexicalist approach to syntactic ambiguity resolution”. *Perspectives on sentence processing* ed. by C. Clinton, L. Frazier & K. Rayner. Hillsdale NJ: Erlbaum.

Uszkoreit, H. 1986. “Categorial Unification grammars”. *Actes COLING*, 187–194. Bonn.

Wasow, T. 1977. “Transformations and the lexicon”. *Formal Syntax* ed. by P. Culicover, T. Wasow & A. Akmajian, 327–360. New York: Academic Press.

Woods, W. 1970. “Transition networks for natural language analysis”. *Communication of the ACM* 3:10:591–606 [reprint in B. Grosz, K. Sparck-Jones, B. Webber (eds). 1986. *Readings in natural language processing*, 71–88. Morgan Kaufman Publishers.]

Anne Abeillé, Marianne Desmets,
Paris (France)

225. État du lexique-grammaire du français et perspectives d’extension

1. La description syntaxique systématique
2. Quelques résultats
3. Problèmes nouveaux
4. Bibliographie

La grammaire lexicale, et plus particulièrement le lexique-grammaire, ont des origines liées la fois à des questions empiriques fondamentales et à une situation théorique particulière développement de la grammaire générative.

Du point de vue empirique, les descriptions grammaticales consistent traditionnellement en des règles didactiques: le grammairien énonce une règle de phonologie ou de syntaxe et il en illustre l’application. On a, par exemple,

- la règle d’Élision pour les articles définis:
le indice = l’indice la onde = l’onde
- la règle du Passif:
Cette affaire concerne Léa = Léa est concernée par cette affaire

Mais la grammaire signale aussi l’existence de situations où la règle devrait s’appliquer, alors que ce n’est pas le cas dans

*la onzième porte = *l’onzième porte le
onzième lit = *l’onzième lit*

Cette affaire regarde Léa = *Léa est regardée par cette affaire

Il est assez clair que le défaut d’application des règles est lié à la présence de certains éléments lexicaux. Dans nos exemples, *onzième* et *regarder* empêchent des règles générales de s’appliquer. On est ici autorisé à parler d’exceptions, car de tels mots sont rares eu égard au grand nombre de situations où s’appliquent les règles.

Nos deux exemples ont des statuts méthodologiques très différents. La théorie de l’élision est relativement élaborée. On sait qu’il n’y a pas d’Élision de l’article au pluriel devant voyelle, mais plutôt Liaison, que l’Élision se produit avec d’autres mots que les articles et qu’il n’y a pas Elision devant les mots commençant par un *h* aspiré: *le héros = *l’héros*. La terminologie est d’ailleurs bizarre, puisqu’il n’y a pas de son *h* aspiré en français, il s’agit en fait d’un *h* orthographique lié à l’étymologie des mots. Mais l’orthographe est systématique: la quasi-totalité des mots ont été enregistrés dans des dictionnaires et à cette occasion, ils ont été pourvus du *h* en question. Le caractère essentiellement étymologique de ce *h* est à la source de quelques difficultés, comme celle de *onze* (*onzième*) et